

# Politique linguistique de l'école Saint-Rémi

## Déclaration de la philosophie

À l'école Saint-Rémi, l'apprentissage des langues occupe une place d'une grande importance telle que prescrite par le MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur). *« L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au cœur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'élève de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée.*

*Développer la communication orale (parler et écouter) et la communication écrite (lire et écrire) permet à l'élève d'exprimer sa compréhension du monde, d'entrer en relation avec les jeunes et les adultes d'ici et d'ailleurs, de s'approprier et de transmettre les richesses de la culture. » (Programme de formation de l'école Québécoise)*

Ainsi, nous sommes convaincus de contribuer à développer chez nos élèves une sensibilité internationale et ainsi faire preuve des qualités décrites dans le profil de l'apprenant du BI.

## Application de la politique

### Le français : langue d'enseignement

L'école Saint-Rémi est un établissement où le français est la langue d'enseignement, d'apprentissage et de communication. Par contre, seulement 42 % de nos élèves ont le français comme langue maternelle. Sur un total de 423 élèves, 37 % ont l'anglais comme langue maternelle. Pour 21 % de notre clientèle, la langue maternelle est une autre que le français et l'anglais, dont l'espagnol et le chinois. Le régime pédagogique prévoit neuf heures d'enseignement pour les enfants de 6 et 7 ans et sept heures pour les enfants de 8 à 11 ans. Aussi, les élèves du préscolaire (5 ans) vivent plusieurs activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

À l'école Saint-Rémi, notre politique linguistique s'inscrit dans la politique de la commission scolaire et tous les intervenants tiennent à :

- valoriser la culture de la langue française, son histoire et sa littérature, en tant qu'expression d'une pensée universelle;
- assurer aux élèves un enseignement et un environnement où les échanges ont lieu en français;
- intégrer l'apprentissage de la langue d'enseignement à celui des autres matières ainsi que dans la planification interdisciplinaire;
- mettre en corrélation les compétences d'écoute, d'expression orale, de lecture, d'écriture et de littératie médiatique;
- s'assurer d'une cohérence entre l'enseignement des différentes langues et les pratiques en cours d'apprentissage.

## Soutien au français

- Inscrire des activités dans le plan de réussite de l'école pour l'amélioration du français.
- Favoriser les situations où les élèves doivent s'exprimer verbalement et par écrit.
- Encourager les élèves à communiquer en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'école.
- Encourager les élèves à communiquer en français entre eux, durant les cours, les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école.
- Mettre en œuvre des stratégies pour soutenir la contribution de tous les enseignants au développement linguistique des élèves (enseigner les stratégies de lecture dans toutes les disciplines).
- Enrichir l'enseignement de la langue A de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année par le biais d'approches pédagogiques différenciées et/ou par l'exploration de la littérature.
- Mettre en place des mesures de soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés avec la langue française.
- Informer et sensibiliser les parents de l'importance de la maîtrise de la langue d'enseignement.
- Enrichir la collection d'œuvres québécoises, tous genres confondus, de la bibliothèque de l'école.
- Inviter les élèves à s'abonner aux services de la bibliothèque du quartier.
- Collaborer avec la bibliothèque du quartier qui offre un service de grande qualité par le choix de ses activités et de sa collection pour la langue A (français) mais aussi pour la langue B (anglais).

## Langues B : Anglais

L'école étant entourée géographiquement de villes, de provinces et de pays majoritairement anglophones, la langue B de notre programme est l'anglais. Des cours sont ainsi offerts à tous les élèves de l'école de la première année à la 6<sup>e</sup> année. Le nombre d'heures d'enseignement correspond à celui prescrit par le *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* et de la recherche (MEES). Pour la plupart des jeunes québécois, l'apprentissage de l'anglais donne l'opportunité de communiquer avec des gens de d'autres cultures. C'est pourquoi, le ministère a rendu l'enseignement de cette matière obligatoire pour tous les élèves, dès la première année.

Toutefois, le nombre d'heures d'anglais varie d'un cycle à l'autre; 30 minutes par semaine au premier cycle, 60 minutes par semaine au 2<sup>e</sup> cycle et 90 minutes par semaine au 3<sup>e</sup> cycle.

## Langue maternelle

À cause de certains défis administratifs de notre école publique, nous ne pouvons offrir des cours de langue maternelle à nos élèves qui parlent près de 20 langues différentes. Par contre, plusieurs d'entre eux suivent des cours de langue maternelle le samedi dans leur communauté. Ils ont la possibilité de partager la richesse de leur langue durant certains événements à l'école.